



Etablissement Public
Foncier de Lorraine

BUREAU DU 05 AVRIL 2017

Délibération N° 17 / 054

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
POLITIQUE DE TRAITEMENT DES FRICHES ET DES SITES ET SOLS POLLUES**

CONVENTION D'ETUDE

**MONDELANGE – Site Halberg – Projet Logements - E
P09RD70M119**

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la sollicitation de la commune de Mondelange pour une intervention de l'établissement dans le cadre de la requalification du site Halberg afin de mener un projet de création d'un nouveau quartier,

Sur proposition du Président,

- approuve l'engagement d'études pré-opérationnelles et de diagnostics techniques permettant d'évaluer la faisabilité d'un projet de logements compte-tenu de la pollution présente sur le site susvisé ; le montant prévisionnel de l'opération est de 150 000 € TTC pris en charge à 80% par l'EPFL et 20% par la commune de Mondelange,
- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la commune de Mondelange la convention d'études annexée à la présente délibération, et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

Vu et approuvé

le 18 AVR. 2017

Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes

Jacques GARAU

Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER